

Assemblée Générale FIFe 2017

Introduction

Chaque année, la FIFe invite les représentants des 44 pays membres à participer à son Assemblée Générale. L'édition 2016 s'est tenue les 25 et 26 mai à Bratislava en Slovaquie.

Cette année, les représentants de 35 pays membres avaient fait le déplacement, et 4 autres pays avaient donné leur procuration, soit un total de 39 voix. La majorité absolue était à 20 voix tandis que la majorité qualifiée était à 30 voix. (Note : un pays n'ayant pas régularisé sa cotisation avant l'Assemblée Générale, il n'est pas pris en compte dans le total et n'a pas le droit de vote)

MM. Robert Lubrano et Nicolas Revenant représentaient cette année la FFF.

En bref

Voici un résumé des points les plus importants à retenir de cette Assemblée Générale, la plupart applicable à compter du **1^{er} janvier 2018** sauf mentions spécifiques :

- Les factures envoyées de la FIFe doivent être payées dans les 60 jours
- Pleines reconnaissances des races BLH, SRL/SRS, THA au **1^{er} octobre 2017**
- « BEN x* t » pour le Charcoal qui n'est pas reconnu, mais peut-être utilisé pour la reproduction
- Renforcement des conditions pour le passage des examens de juge : les propriétaires ne doivent pas porter les chats au candidat, le candidat ne doit ni voir ni entendre le jugement des chats des juges examinateurs.
- Un certificat obtenu dans une Mondiale ou un Winner Show peuvent être considérés comme étant des certificats « joker », pouvant être considérés comme étrangers si l'exposition se déroule dans le pays de l'exposant, ou comme troisième pays si l'exposant a déjà un certificat du même pays organisateur.
- Les affixes auront désormais 18 lettres ou signes (l'espace ou l'apostrophe étant considérés comme un signe à chaque fois)
- Léger changement dans le fonctionnement des cotisations pour les Conseils de Races : la secrétaire générale des Conseils de Race (Mme Smith-Pellen) enverra à chaque fédération un listing des membres au 31 octobre. Ensuite les fédérations devront relancer les membres individuels pour obtenir les cotisations avant le 31 janvier de l'année suivante s'ils veulent conserver leurs droits de vote dans le conseil.
- Les rapports de jugements pour les races en cours de reconnaissance devront être rédigés dans l'une des trois langues officielles, et détaillés (pas juste « Exc »)
- BIS Race : 50 dans la catégorie, mais 40 chats pour le reste de la catégorie. Attention, les races en cours de reconnaissance ou les variétés non reconnues ne doivent pas être prises en compte dans le calcul

L'Assemblée Générale FIFe 2017 point par point

3 Election des scrutateurs et des vérificateurs du procès-verbal de l'AG 2017

	Résultat du vote de la proposition
3 a) Election des scrutateurs MM. Carlos Gomez et Jürg Keller se portent volontaires et l'Assemblée Générale accepte avec 38 voix pour et 1 abstention.	
3 b) Election des vérificateurs Mme Paula van de Wijngaart se propose de vérifier le procès-verbal de l'AG pour l'anglais M. Robert Lubrano pour le Français. Pour l'allemand, c'est M. Herbert Steinhauser.	Acceptée 34 O 2 N 3 A
4 Rédaction du procès-verbal M. Eric Reijers fera la rédaction du procès-verbal : accord de l'AG avec 37 voix pour et 2 Abstentions.	
5 Approbation de l'ordre du jour a) Les corrections de l'ordre du jour ont été transmises et la proposition de FB concernant le Burmese sera évaluée après celle de la CSB	Acceptée 39 O 0 N 0 A
6 Approbation du procès-verbal de l'AG 2016 à Lisbonne Les différents procès-verbaux ont été transmis avant l'AG.	Acceptée 34 O 2 N 3 A
7 Lecture du rapport de la présidente La présidente Mme Annette Sjödin résume son rapport d'activité durant l'année écoulée.	
8 Lecture du rapport du secrétaire général Le secrétaire M. E. Reijers fait un point sur l'activité du secrétariat, et rajoute qu'il est satisfait que la JSC ait participé activement à la rédaction des standards et questionnaires avec un membre ayant eu un problème de santé. Les bonnes nouvelles : diminution des exceptions pour nombre de chats insuffisants en exposition.	
9 Lecture du rapport du trésorier Le trésorier M. Léo van de Haterd ne fait pas plus de commentaires que son rapport joint à l'AG.	
10 Rapport des deux contrôleurs aux comptes Les comptes sont gérés de manière efficace et les félicitations sont adressées à Léo pour la tenue des comptes.	

11 Discussion sur les rapports du trésorier et des contrôleurs

RAS

12 Décharges de responsabilité

12 a) Décharge de responsabilité du comité

Mise au vote des différents rapports du comité.

Acceptée

33 O

5 N

1 A

12 b) Décharge de responsabilité du trésorier

Mise au vote du rapport du trésorier.

Acceptée

35 O

2 N

2 A

13 Rapports des commissions

13 a) Rapport de la Commission Elevage et Enregistrement

(CEE ou BRC en anglais)

Le président de la commission se réjouit du nouveau système de reconnaissance des nouvelles races ou variétés car le travail est facilité, plus clair et laisse du temps pour faire ce travail correctement..

13 b) Rapport de la Commission de Discipline

(CD ou DC en anglais)

Mme Paula Van de fait la lecture du rapport et regrette le décès de son ancien président durant l'année écoulée, et salue son travail et ses grandes qualités de rassembleur.

13 c) Rapport de la Commission de la Santé et du Bien-être

(CSB ou HWC en anglais)

La commission a beaucoup travaillé sur la proposition de reconnaissance des trois races à l'Assemblée Générale et a répondu aux questions lorsqu'elle a été sollicitée dans l'année.

13 d) La Commission des Juges et des Standards

(CJS ou JSC en anglais)

La présidente de la commission remercie ses membres pour le travail effectué cette année, avec deux nouveaux membres, et résume son activité.

13 e) La Commission des Expositions

(CdE ou SC en anglais)

Le président fait un résumé de son activité et remercie ses collègues pour le travail de la commission.

14 Rapports de l'Administrateur des Conseils de Race et des groupes de travaux

14 a) Rapport de l'Administration des Conseils de Race (ACR ou BCA en anglais)

Mme Nathalie Smits Pellen remercie la BRC pour la proposition concernant la gestion du Conseil de race.

15 Elections

15 a) Election d'un vice-secrétaire pour une période de trois ans

M. Charles Spjiker (NL) est seul candidat à se présenter. Il est élu avec 33 voix pour, 6 abstentions.

15 b) Election d'un vice-trésorier pour une période de trois ans

M. Karl Preiss (AT-KKÖ) est sortant et se représente. Il est réélu avec 32 voix pour, et 7 abstentions.

15 c) Election de trois membres à la Commission Santé et bien-être pour trois ans

Il y a cinq candidats pour trois postes à pourvoir :

- M. Marek Chadaj (PL), 13 voix
- Mme Jurgita Gustaitienne (LT), 15 voix
- Mme Vanja Knez (SI), élue au 1^{er} tour avec 26 voix
- Mme Carin Sahlberg (FI), élue au 1^{er} tour avec 29 voix
- Mme Martin Urban (CZ), élue au 1^{er} tour avec 22 voix

15 d) Election de un membre de la Commission de Discipline pour une période de deux ans

Il y a quatre candidats pour cinq postes à pourvoir :

- Mme Bette Lind (DK), 9 voix au 1^{er} tour, 4 voix au 2^{ème} tour
- Mme Marie France Pohl (LU), 17 voix au 1^{er} tour, 14 voix au 2^{ème} tour
- M. Joeri Vanrusselt (BE), 16 voix au 1^{er} tour, élu au 2^{ème} tour avec 21 voix
- Mme Anna Wilczek (PL), 1 voix au premier tour

16 Finances

Présentation du rapport financier.

16 a) Détermination des taxes pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018

Les taxes sont soumises au vote, elles sont reconduites à l'identique pour 2018.

Acceptée
37 O
1 N
1 A

16 b) Détermination de l'indemnité du Secrétaire Général pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018

L'indemnité mensuelle reste stable à 1500 €.

Acceptée
32 O
4 N
3 A

17 Présentation et vote du budget pour l'année 2017

Présentation du budget 2018 au vote de l'AG.

Acceptée
38 O
0 N
1 A

18 Demande d'adhésion en tant que membre sous parrainage (majorité qualifiée ¾)

Il y a deux demandes de deux clubs thaïlandais :

- Finest Alliance Cat Thaïlande (FACT), parrain FFH (CH), *11 voix*
- The Conservative Cat Society (CCS), parrain DEKZV (DE), *18 voix*

4 contre, 6 abstentions. Aucun des clubs n'est accepté comme membre sous parrainage et la Présidente invite les deux clubs à essayer de collaborer ensemble pour revenir avec un seul et même club.

19 Rapports sur les membres sous parrainage (sans vote)

19 a) Chine (CN) – China Cat Union

La fédération chinoise progresse de manière spectaculaire et les juges présents aux expositions ont fait d'excellents commentaires. Due à la taille du pays, la fédération essaye d'étendre son activité au travers de clubs régionaux.

20 Demande d'adhésion en tant que membre à part entière (majorité qualifiée ¾)

Aucune demande d'adhésion définitive formulée pour l'AG 2017.

21 Les propositions

21 a) Propositions concernant les statuts (majorité qualifiée ¾)

Proposition 1 du Comité : L'organisation dans le § 1 des statuts

Changement de la forme légale de la FIFe en supprimant la notion de Code Civil Luxembourgeois, et mise en place de l'adresse à celle du Secrétaire Générale de l'association

Rejetée
26 O
9 N
4 A

21 b) Proposition concernant le règlement intérieur

Proposition 1 de NRR (NO) : La procédure de changement d'adhésion § 2.5

NRR propose que les sanctions imposées par un membre FIFe à un adhérent individuel soient toujours appliquées par le nouveau membre FIFe en cas de changement d'adhésion. En cas de désaccord du nouveau membre, le dossier est envoyé pour avis au comité de la FIFe.

Acceptée
21 O
13 N
5 A

Proposition 2 du Comité : Administration § 3.2

Suppression du mot disquette car elles ne sont plus utilisées depuis belle lurette.

Acceptée
39 O
0 N
0 A

Proposition 3 du Comité : Ressources financières § 9.1

Demande à ce que les factures de la FIFe soient payées dans les 60 jours

Acceptée
28 O
7 N
4 A

21 c) **Propositions concernant les standards et la liste EMS**

Proposition 1 de Felis Danika (DK) pour les défauts disqualificateurs et défauts généraux pour toutes les races

Felis Danika souhaite que les déviations fixes du sternum deviennent un défaut disqualificateur, afin d'exclure le chat de la reproduction, et que les tâches de blanc soient tolérées pour la reproduction dans les races qui ne sont pas prévues dans le standard.

Acceptée
21 O
10 N
8 A

Proposition 2 de Felis Danika (DK) pour le standard du Chat de Maison (version réécrite)

Felis Danika souhaite préciser que le Chat de Maison ne doit ressembler à aucune race.

Rejetée
15 O
19 N
5 A

Proposition 1 de NRR (NO) : changement du standard du British (BSH/BLH)

NRR souhaite que le stop du nez devienne un défaut chez le British, et non souhaiter l'absence comme pour l'Exotic dans la version actuelle du standard.

Rejetée
13 O
26 N
0 A

Proposition 1 de la CEE : introduction des modificateurs de l'agouti et ajout du Charcoal (version réécrite)

La CEE propose d'utiliser le code « t » comme modificateur au même titre que l'ambre dans le NFO.

Le Charcoal serait ainsi « BEN x *t » et serait ainsi une variété non reconnue mais utilisable pour l'élevage.

Acceptée
28 O
10 N
1 A

21 d) **Propositions concernant le règlement d'élevage et d'enregistrement**

Proposition 1 de DEKZV (DE) : Règlement élevage et enregistrement § 5.2.2

DEKZV propose que l'affixe passe à 18 lettres ou signes au lieu de 15 en raison du fait qu'il y a de plus en plus d'affixes, et les possibilités se réduisent.

Acceptée
27 O
11 N
1 A

Proposition 3 de Felis Danika (DK) : Femelles d'élevage § 3.3

Il n'est pas permis de laisser une femelle se faire saillir à une exposition féline

Rejetée
11 O
21 N
7 A

Proposition 2 de Felis Britannica (GB) : Demande à accepter des Burmese (BUR) en classe novice § 6.5

Felis Britannica propose que les éleveurs puissent introduire des novices dans la race Burmese en raison de l'appauvrissement du patrimoine génétique. Il pourrait se faire par l'avis de trois juges, et si possible à compter du 1^{er} juin pour répondre à la préoccupation des éleveurs.

La proposition est retirée car le contrôle par 3 juges n'est pas dans l'esprit des contrôles novices.

Retirée

Proposition 1 de SVERAK (SE) concernant les femelles d'élevage § 3.3

Les études montrent qu'il est plus sain pour une femelle d'avoir des portées plus fréquentes plutôt que des périodes de chaleur à répétition ou de traitements hormonaux

Rejetée

14 O
22 N
3 A

Proposition 1 de la CSB concernant le Burmese § 6.5

La proposition rejoint celle de Felis Britannica et suggère de réintroduire les novices dans le Burmese en raison de l'appauvrissement du patrimoine génétique.

Acceptée

24 O
13 N
2 A

Proposition 2 de la CSB concernant le Burmese § 6.5

La CSB propose d'imposer le test génétique pour l'Hypokaliémie (HK), à moins que les parents ne soient eux-mêmes testés négatifs, mais à chaque fois avec identification génétique.

Pareil pour le test pour le défaut de tête Burmese ou BHD (Burmese Head Defect)

Rejetée

18 O
19 N
2 A

Proposition 1 de la CSB concernant le Devon Rex § 6.6

La CSB propose d'imposer le test génétiques pour le Syndrome Myasthénique Congénital ou CMS (Congenital Myastenic Syndrome), à moins que les parents ne soient eux-mêmes testés négatifs, mais à chaque fois avec identification génétique.

Rejetée

14 O
25 N
0 A

Proposition 2 de la CEE concernant le réenregistrement dans la race visée § 9.1.3

En cas de croisements autorisés entre deux races non prévues par les standards, les chatons pouvaient être inscrits en 13b en exposition afin d'être examinés par deux juges pour être enregistré dans la race visée.

La CEE propose qu'il faille sauter la première génération, à l'exception de certaines races où l'hybridation est permise (PEB, SRL/SRS).

Rejetée

9 O
28 N
2 A

Proposition 3 de la CEE concernant l'exigence de pedigrees pendant les procédures de reconnaissance § 10.2.2, § 10.2.4, § 11.2.2, § 11.2.4

La CEE souhaite clarifier que les chats visés par une procédure de reconnaissance de race ou de variété doivent avoir un pedigree enregistré conformément au § 4.5 du règlement.

Acceptée

35 O
2 N
2 A

Proposition 4 conjointe de CEE/CJS/SCB concernant la pleine reconnaissance du British poils longs BLH § 10.2.5

Les différentes commissions sont en faveur de la pleine reconnaissance du British poils longs.	Acceptée
Le Comité est en faveur pour une reconnaissance au 1 ^{er} octobre 2017.	38 O 1 N 0 A

Proposition 5 conjointe de CEE/CJS/SCB concernant la pleine reconnaissance du Selkirk Rex (SRL/SRS) § 10.2.5

Les différentes commissions sont en faveur de la pleine reconnaissance du Selkirk Rex avec la demande de le placer en Catégorie 3 au lieu de 2.	Acceptée
Le Comité est en faveur pour une reconnaissance au 1 ^{er} octobre 2017.	38 O 1 N 0 A

Proposition 6 conjointe de CEE/CJS/SCB concernant la pleine reconnaissance du Thai (THA) § 10.2.5

Les différentes commissions sont en faveur de la pleine reconnaissance du Thaï, avec la modification.	Acceptée
Le Comité est en faveur pour une reconnaissance au 1 ^{er} octobre 2017.	38 O 1 N 0 A

21 e) **Propositions concernant le règlement des conseils de race**

Proposition 7 de la CEE concernant les conditions exigées en qualité de membre § 2

La CEE propose pour plus d'efficacité qu'une liste des membres individuels des différents conseils de race soient envoyée aux membres FIFe avant le 31 octobre, pour que ces derniers puissent réclamer plus efficacement les adhésions avant le 31 janvier de l'année suivante.	Acceptée
En cas de dépassement de délai, les personnes seront considérées comme nouveaux adhérents du conseil de race et n'auront pas le droit de vote.	32 O 2 N 5 A

21 f) **Propositions concernant le règlement des juges et élèves juges**

Proposition 1 de Felis Britannica : participation à des expositions non FIFe § 3.7 (version réécrite)

FB propose qu'un juge FIFe puisse officier 3x par an dans des expositions non FIFe au lieu de 2 week-ends de 2 jours, la motivation étant que les expositions ne se tiennent pas forcément un week-end.	Acceptée
	31 O 5 N 3 A

Proposition 4 du Comité concernant les exigences de formation § 2.1.8/2.1.9

Le Comité propose que les élèves juges envoient une copie de toutes les activités au membre dont il appartient au motif que le membre est responsable du progrès de l'élève juge.	Acceptée
	33 O 5 N 1 A

Proposition 5 du Comité : Possibilité de passer l'examen théorique § 2.3.6

Le Comité souhaite que les examens puissent se faire n'importe quel jour de la semaine de l'Assemblée Générale et non le samedi, jour du séminaire. La motivation étant que les juges membres de la CJS animent les séminaires, et donc peuvent difficilement surveiller l'examen en même temps.	Acceptée
	32 O 6 N 1 A

Proposition 6 du Comité : l'examen pratique § 2.3.7.4

Le Comité souhaite ajouter que les chats des candidats ne doivent pas obligatoirement être jugés par les examinateurs.

Acceptée
38 O
1 N
0 A

Proposition 7 du Comité : l'examen pratique § 2.3.7.4

Le Comité souhaite ajouter que le candidat ne doit pas voir ou entendre les jugements des chats de la catégorie concernée.

Acceptée
37 O
2 N
0 A

Proposition 8 du Comité : le rapport d'examen § 2.3.10

Le Comité souhaite clarifier le règlement au titre que les rapports d'examen n'existent pas, mais que les examinateurs doivent envoyer les formulaires d'examen au Secrétaire Général.

Acceptée
38 O
0 N
1 A

Proposition 1 de la CJS : Les juges appliquent les règlements de la FIFe § 1.3 (version réécrite)

La CJS souhaite rajouter dans le règlement que le Comité de la FIFe doit être informé si un juge est sollicité dans son activité en dehors d'une exposition ou d'une session de formation et doit en obtenir la permission.

Acceptée
21 O
14 N
4 A

Proposition 2 de la CJS : L'examen préliminaire § 2.1.5

La CJS souhaite rajouter un délai de 2 mois entre la réception du dossier d'inscription et la date de l'examen.
En outre, ce dernier ne sera plus réalisé par le membre FIFe, mais lors d'un séminaire, ou au cours de sessions spéciales qui seront organisées 3 fois dans l'année.
L'examen devra comprendre 40 questions dont 25 générales et 15 ayant trait à la catégorie concernée.

Retirée

Proposition 3 de la CJS : Exigences de formation § 2.1.8/2.4.1 (version réécrite)

La CJS souhaite rajouter un critère de mobilité dans l'obtention du nombre de chats requis pour passer l'examen, avec deux pays différents du pays de résidence de l'élève juge.

Acceptée
25 O
10 N
4 A

Proposition 4 de la CJS : Les obligations pour l'organisateur § 2.3.7.5

La CJS souhaite préciser que les exposants ne soient pas autorisés à présenter leurs chats au candidat lors d'un examen.

Acceptée
23 O
11 N
5 A

Proposition 5 de la CJS : Rapports des juges § 3.13

La CJS souhaite ajouter un article imposant la rédaction des rapports dans l'une des trois langues officielles de la FIFe pour les races en phase de reconnaissance, et contenir le maximum de détails (autres que Exc...) En effet, les rapports rédigés dans les langues nationales lorsque c'est autorisé ne permettent pas la relecture par la CJS lors du montage du dossier. Les commentaires succincts de type « Excellent » ne permettent pas aux membres de la CJS de se faire une appréciation du chat lui-même afin de savoir si le standard est adapté ou non.

Acceptée
35 O
3 N
1 A

21 g) **Propositions des membres concernant le règlement des expositions**

Proposition 1 de FFB (BR) : Permission pour les juges d'officier à deux expositions par jour

Aujourd'hui, il est possible pour un club d'organiser une exposition de deux certificats par jour, sous réserve qu'un chat ne puissent pas en avoir plus de 4 dans le week-end. Pour y arriver, les organisateurs font deux expositions en parallèle. Pour une exposition de 300 chats, il suffit d'avoir deux panels de 5 juges, soit 10 juges en tout (la limite étant 60 chats par jour pour les expositions sud-américaines).

FFB souhaite créer un nouveau concept d'exposition où le chat pourrait avoir deux certificats dans la même journée consécutivement, chaque juge ayant alors 30 chats à juger dans chaque demi-journée. Ainsi, il faut toujours 10 juges, mais au lieu d'avoir 5 juges sur le best in show, ils y seront tous les 10. Cela permettrait d'avoir ainsi un Best plus attrayants pour les exposants, car plus de chats nominés.

Acceptée
22 O
14 N
3 A

Proposition 1 de Felinolog (BY) : Nombre de certificats, pays et juges pour les titres IC/IP

Demande pour la Biélorussie d'avoir tous les certificats dans un seul pays pour les titres IC/IP. Cette demande fût rejetée l'année dernière car groupée avec la Russie, mais Felinolog a obtenu une dérogation du Comité pour présenter la demande à nouveau cette année.

Acceptée
28 O
11 N
0 A

Proposition 2 de DEKZV (DE) : Envoyer la distribution des races aux juges au moins trois jours avant l'exposition § 1.10 j (version réécrite)

Le DEKZV souhaite que les organisateurs envoient la répartition des juges au moins trois jours (sauf pour la Mondiale et les Winner Shows) avant l'exposition afin qu'ils aient le temps de revoir les standards, surtout s'ils doivent instruire des élèves juges.

Rejetée
14 O
23 N
2 A

Proposition 1 de EKL-Felix (EE) : 1 seul Winner Show par week-end calendaire § 2.6.3

EKL Felix souhaite qu'un seul Winner Show ait lieu par week-end calendaire pour permettre aux exposants de participer à tous les Winner Shows.

Acceptée
34 O
4 N
1 A

Proposition 1 de FFF (FR) : Best in Show de race § 4.9.4

Proposition de la FFF qui souhaite laisser le critère de 50 chats pour l'organisation du BIS Race, mais réduire le nombre des chats restants à 40 chats.

Acceptée
22 O
16 N
1 A

Proposition 1 de FFG (GR) : Adhésion au groupe Mediteranean Winner Show § 2.6.6

FFG souhaite adhérer au Mediteranean Winner Show en raison de sa localisation géographique.

Acceptée
39 O
0 N
0 A

Proposition 1 de CFCA (LV) : Juges lors de la Mondiale § 2

Proposition de CFCA qui souhaite introduire une notion de qualification pour les juges lors de la Mondiale, en s'assurant qu'ils aient jugés au moins trois fois l'année précédente dans la catégorie concernée.

Rejetée
11 O
24 N
4 A

Proposition 1 de FFM (MX) : Obtention du titre GIC/GIC ou SC/SP

Prolongation de la dérogation pour l'obtention des certificats pour les titres IC/GIP ou SC/SP pour les pays américains et asiatiques.

Acceptée
38 O
0 N
1 A

Proposition 1 de Mundikat (NL) : Changement de type d'exposition § 2.6.8 (nouv) et § 1.11 a+b

Mundikat souhaite proposer que si un Winner Show avait moins de 300 chats, il soit possible de faire tout sur une seule journée, et le lendemain une exposition classique.

Retirée

Proposition 1 de FNFR (RO) : Obtention du titre IP dans un seul pays § 4.3

La fédération roumaine souhaite que les chats neutrés puissent faire tous les certificats dans le même pays, ce qui pourrait inciter les exposants particuliers ayant un chat stérilisé de goûter plus loin aux expositions et de devenir potentiellement éleveurs par la suite.

Rejetée
5 O
30 N
4 A

Proposition 2 d'ARRCA (RU) : demande pour 5x CACIB/CAPIB dans un pays Annexe 2

Même proposition de demande de dérogation que la Biélorussie

Acceptée
30 O
7 N
2 A

Proposition 1 de SVERAK (SE) : Tableau des fautes 7.2 (version réécrite)

SVERAK souhaite clarifier que, lorsqu'un chat a une difformité de la queue, seuls les chats stérilisés adultes ou les chats de maison peuvent obtenir les certificats.

Acceptée
30 O
4 N
5 A

Proposition 4 de la CSB : Vaccinations lors des expositions § 1.8c (version réécrite)

La CSB souhaite préciser que c'est le vétérinaire du pays d'origine qui définit les dates de validité, et enfin qu'un membre FIFe ne peut pas imposer des règles plus strictes que les règles vétérinaires nationales.

Acceptée
31 O
5 N
3 A

Proposition 1 de la CdE : Distance entre les expositions § 1.4

La CdE précise dans le règlement que la règle des 400 km s'applique entre différents membres FIFe. Au sein d'un même membre FIFe, c'est ce dernier qui gère les accords.

Acceptée
34 O
4 N
1 A

Proposition 2 de la CdE : Conditions pour une exposition internationale § 1.8b

La CdE ajoute au règlement une précision apportée dans les minutes de l'AG 2016, à savoir que le contrôle vétérinaire peut-être – au choix de l'organisateur - pour tous les chats, ou aléatoires

Acceptée
26 O
13 N
0 A

Proposition 3 de la CdE : Envoi du catalogue au secrétariat de la FIFe § 1.16

La CdE réactualise la partie archivage et envoi des résultats au regard de ce qui se fait actuellement. La durée de l'archivage sous forme papier ou électronique est toujours de 3 ans.

Acceptée
38 O
1 N
0 A

Proposition 4 de la CdE : Certificats (Mondiale et Winner Shows) § 2.9

La CdE clarifie un point du règlement concernant les certificats obtenus lors des Mondiales ou Winner Shows : ils peuvent être considérés comme étant des certificats internationaux.

Acceptée
29 O
6 N
4 A

Proposition 5 de la CdE : Best in Show pour une race § 4.9.4

La CdE souhaite rappeler dans le règlement que les chats de variété non reconnues ou de races ne doivent pas être pris en compte dans le calcul des 50 chats car ils ne concourent pas pour le Best in Show

Acceptée
32 O
6 N
1 A

Proposition 6 de la CdE : Juge arbitre § 4.9.7

La CdE souhaite préciser que un juge non qualifié pour voter au Best (car Cat. B pour le Best de la Catégorie 1) pourra départager les chats restants dans le Best s'il est apte à juger les chats restants (dans l'exemple si l'arbitrage se fait entre deux Birmans par exemple).

Acceptée
35 O
4 N
0 A

Proposition 7 de la CdE : Juges non FIFe § 6.1.2. e

La CdE souhaite préciser que les juges non FIFe ne peuvent pas être juges instructeur, ni être invités pour la Mondiale.

Acceptée
35 O
4 N
0 A

Proposition 8 de la CdE : Juges non FIFe § 6.1.2. g (nouv)

La CdE souhaite rajouter qu'un membre FIFe ne peut pas avoir de juges non FIFe plus de trois fois par année civile.

Acceptée
34 O
5 N
0 A

22 Information sur le World Cat Congress (WCC)

Le WCC a eu lieu au mois d'avril à Las Vegas, sous l'hospitalité de la CFA qui organisait également une exposition de 200 chats. La CFA était très généreuse, l'atmosphère très sympathique. Eric Reijers a été réélu président du WCC.

La mise en partage du code EMS avec les autres fédérations a du succès car il commence à être utilisé presque partout.

Le WCF est suspendu pour un an suite à une sanction disciplinaire.

Royal Canin annonce son intention de publier une nouvelle encyclopédie du chat prochainement.

23 Divers

RAS, l'AG 2018 sera à Montegordo (PT) sous l'égide de la FIFe.